



Nombre de conseillers..... 17
En exercice..... 15
Présents à la séance.....12
Pouvoirs.....03
Excusés..... 00

**DELIBERATION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU 4 MARS 2020**

**N° 2020- 016 : BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE SOINS INFIRMIER A DOMICILE
DU CCAS - ETAT PREVISIONNEL DE RECETTES ET DEPENSES - EXERCICE
2020**

Le 4 mars 2020 à 15 heures, le Conseil d'administration du CCAS de Livry-Gargan s'est réuni au Salon d'Honneur, lieu ordinaire des séances sous la présidence de Madame Aurélie MANTEL, Vice- Présidente, suite à la convocation faite le 24 février 2020.

Présents : Madame Aurélie MANTEL, Monsieur Gérard LANTERI, Madame Corinne CARCREFF, Madame Marie-Thérèse LEBLEGUET, Madame Marie-Laure HODE, Madame Maria JEANNEY, Monsieur Jean THERY, Monsieur Michel METENIER, Monsieur Pascal CHOMEL, Madame Marie-Madeleine COLLET, Madame Claudine QUEMPEL, Monsieur Marcel BARBES

Pouvoirs : Monsieur Pierre-Yves MARTIN donne le pouvoir à Madame Aurélie MANTEL, Monsieur Gérard PRUDHOMME donne le pouvoir à, Madame Marie-Madeleine COLLET, Madame Françoise BITATSI-TRACHET donne le pouvoir à Monsieur Michel METENIER

Excusés :

Il a été, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un Secrétaire de séance, Madame Morsa, Directrice Générale des Services, a été désignée pour remplir ces fonctions.

**N° 2020- 016 : BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE SOINS INFIRMIER A DOMICILE
DU CCAS - ETAT PREVISIONNEL DE RECETTES ET DEPENSES - EXERCICE
2020**

Le Conseil d'administration,

Sur proposition de Madame MANTEL Aurélie, Vice-Présidente du CCAS,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M22 relative aux établissements et services publics sociaux et médico-sociaux,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 24 octobre 2019 portant sur l'affectation des résultats de l'exercice 2018,

Considérant le budget de l'exercice 2020 du service de soins infirmiers à domicile de Livry-Gargan présenté pour la première année sous forme d'un EPRD, Etat prévisionnel des recettes et dépenses suite à la signature au 1^{er} janvier 2020 du CPOM (Contrat pluriannuel objectif et de moyen) liant le CCAS de Livry-Gargan et l'ARS (Agence Régionale de santé),

Considérant l'absence d'obligation de présenter un budget en équilibre strict,

Considérant l'obligation de présenter des prévisions pluriannuelles des exercices N à N+6,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Article 1 : Approuve le budget et les annexes du Service de soins infirmiers à domicile du CCAS pour l'exercice 2020, qui seront soumis à l'Agence régionale de santé et à la Caisse régionale d'assurance-maladie.
Le Compte de Résultat Prévisionnel s'équilibre à hauteur de 638 832,13 € et le Tableau de Financement Prévisionnel s'équilibre à hauteur de 33 400,00 €, tels que présentés dans le document ci-annexé.

Annexe 1 : Budget annexe du Service de soins infirmiers à domicile du CCAS - EPRD – exercice 2020

Ainsi fait et délibéré en séance le 4 mars 2020.



M. Pierre-Yves MARTIN
Président du CCAS

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.